



1^{ère} Edition du Baromètre du Moral des Innovateurs : des répondants optimistes et engagés dans les dynamiques de transformation de l'économie, malgré des freins financiers, humains et réglementaires

Paris, le 27 mai 2024. L'Association française des Pôles de Compétitivité (**AFPC**) a lancé au printemps 2024 son premier Baromètre du Moral des Innovateurs, destiné à faire entendre la voix des acteurs de l'innovation en France réunis au sein des Pôles de compétitivité.

Les répondants sont représentatifs de la diversité du tissu économique français, avec un poids important des start-up, TPE et PME, ainsi qu'une forte représentation des secteurs du numérique, de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et de l'énergie.

Une dynamique d'innovation prometteuse pour les prochaines années, dans un contexte de mutations

Les personnes interrogées témoignent dans leur grande majorité d'une forte intensité d'innovation, avec des perspectives prometteuses pour les 5 années à venir. 71% d'entre elles perçoivent l'avenir de l'innovation pour les 5 prochaines années comme prometteur ou très prometteur dans leur domaine – une proportion qui grimpe à 86% parmi les membres des Pôles de compétitivité.

La dynamique d'innovation et surtout d'investissement est plus appuyée en 2024 par rapport à 2023, avec 46% des répondants anticipant une augmentation de la dynamique d'investissement malgré des freins et incertitudes liées au contexte macroéconomique et géopolitique. La France est certes perçue comme un pays leader en Europe en matière d'innovation, mais elle est vue comme accusant un retard à l'échelle mondiale par près de 20% des répondants.

Pour 70% des sondés, la transition écologique occupe une place importante ou centrale dans les projets d'innovation. La digitalisation et l'intelligence artificielle représentent une transformation notable ou majeure pour 61% des répondants.

Le financement n'est pas l'unique frein à l'innovation

L'accès aux financements, difficile pour 58% des répondants, est le principal obstacle identifié, suivi par les enjeux de ressources humaines et de recrutement, cités par 1 répondant sur 2. La réglementation est quant à elle perçue majoritairement comme un frein à l'innovation.

Parmi les contributions ouvertes, les répondants formulent des idées et revendications liées au financement, à la fiscalité et au besoin de simplification des démarches administratives et de l'accompagnement des entrepreneurs.



Jean-Luc Beylat, Président de l'AFPC, commente :

« Les personnes qui ont la charge de l'animation des écosystèmes d'innovation en France, et dont le Baromètre exprime la voix, ont une confiance forte dans l'avenir, résolument optimistes malgré un contexte plutôt morose ou anxiogène (diminution du poids de l'Europe dans les grands équilibres mondiaux, marché intérieur divisé...). Malgré des freins qu'il est essentiel de lever, les grandes dynamiques de transformation sont prises à bras le corps par tous les acteurs (entreprises, laboratoires, universités...), avec l'appui indispensable des pouvoirs publics. Les Pôles de compétitivité sont des catalyseurs essentiels de ces dynamiques. »

Synthèse des enseignements du Baromètre en pièce jointe et sur le [site web de l'AFPC](#).

A propos de l'AFPC

L'Association Française des Pôles de Compétitivité a été créée le 16 décembre 2013 avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la DGE (Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Economie). L'AFPC, en portant la voix de 56 pôles et de leurs plus de 20 000 membres, est en lien direct avec l'État, les Régions et la Commission Européenne. Elle contribue activement à la politique publique de l'innovation en France et en Europe. **Elle participe à toutes les initiatives qui contribuent au développement des entreprises et de l'emploi.** [Pour découvrir l'ensemble des initiatives portées par les Pôles, consultez le dossier de présentation complet.](#)

Les 56 pôles de compétitivité répartis sur l'ensemble du territoire représentent le plus grand réseau d'innovateurs en France. Forte de ses 20 000 adhérents, aussi bien start-ups, PME, ETI, grands groupes, organismes de recherche et de formation, organisations publiques et collectivités territoriales, l'Association Française des Pôles de Compétitivité (AFPC) joue un rôle de coordinateur et de relai avec les pouvoirs publics.

Les 56 pôles sont entrés dans leur 5ème phase d'action pour la période 2023-2026. Dans ce cadre, ils se sont fixés pour priorités de servir les objectifs de la France en matière de souveraineté, d'eupéanisation de la dynamique d'innovation, et de soutien aux ambitieuses politiques de réindustrialisation et de décarbonation.